

REGARD SUR L'ACTUALITE

« UNE AFFAIRE DE VEUVES »

La première lecture de ce Dimanche nous rapporte un moment significatif de l'histoire de l'Eglise naissante. Le nombre de croyants au Seigneur Jésus Christ augmente, et la communauté de Jérusalem doit s'ouvrir à d'autres cultures mais aussi aux détreesses du moment liées à cette diversité. Concrètement, se fait jour dans l'Eglise un conflit (déjà !) à propos de l'aide et du service des veuves nécessiteuses de la communauté. Celles de culture grecque, étrangères d'origine et venues finir leurs jours à Jérusalem, se trouvent délaissées au profit des veuves des familles locales juives qui ont des appuis familiaux sur place. Force est de constater que la communauté n'avait pas su éviter de reproduire en elle ce qui se passe dans les sociétés portées à négliger les droits des faibles et des minorités. On le voit, les différences culturelles ou sociologiques avaient dû mettre à l'épreuve la charité et l'esprit communautaire ! Forts de leur autorité, les apôtres prennent l'initiative pour régler ce différend et éviter ainsi une double impasse : la première serait de minimiser ou nier le conflit en prenant prétexte des valeurs de foi et de charité censées unir la communauté. Une telle attitude n'aurait rien résolu dans le concret ! La seconde impasse aurait consisté à l'inverse à prendre tellement au sérieux le conflit, à se laisser prendre par les difficultés concrètes qu'on en vient à oublier l'essentiel lui-même, à savoir la foi vécue dans l'unanimité. Pour cela, les apôtres rappellent que leur mission première, en tant qu'apôtres, est l'annonce de la mort et résurrection du Christ, et la proclamation du message qu'il a laissé : nourrir les affamés, vêtir ceux qui sont nus, visiter les malades etc.... Une annonce et un message qui doivent être mis en pratique. Annoncer Jésus Christ est le cœur de la mission du Chrétien, mais cette annonce est incomplète si elle ne s'accompagne pas du service de la charité qui est une fonction spirituelle, accomplie à la lumière de l'Esprit Saint !

Aussi, après que la communauté eut été rassemblée, sept frères sont choisis et appelés à recevoir mission de service des plus pauvres et des plus déshérités. Les apôtres après avoir prié, leur imposent les mains et leur confient la mission de « servir aux tables ». Bien que ces sept frères ne soient jamais appelés clairement « diacres », ils constituent le premier collègue d'où sera issu après quelques glissements de sens, notre diaconat actuel, toujours appelé au service de la table de la charité et de la table de la Parole. Avec ces Sept, la communauté prend ses responsabilités et, en organisant son fonctionnement de façon concrète, elle évite ainsi de s'enfermer dans un choix malheureux qui serait : ou bien l'évangélisation, ou bien le service des pauvres ! Les deux sont à sauvegarder et à assurer, et pour cela, l'organisation de la vie concrète va donc répartir les tâches : aux Douze (les apôtres) la parole, aux Sept le service des tables. Ainsi est écarté le danger d'un choix qui serait : ou la prière, ou l'engagement ! Ou l'intériorité, ou le témoignage.

Belle façon de nous rappeler deux choses essentielles pour la vie de notre Eglise : si le témoin veut rester témoin, il doit ménager dans sa vie des espaces de gratuité destinés à entretenir et à garder vivante sa relation à Dieu. Il serait impensable que ceux qui se veulent témoins de la résurrection ne gardent pas la prière comme prioritaire ! Mais le témoin ne saurait oublier le service de la charité, un service qui n'est pas réservé aux seuls diacres. Il s'agit non seulement d'accueillir la Parole, mais aussi de la mettre en pratique. Jésus est clair à ce sujet. C'est l'affaire de toute la communauté, de tout baptisé. Alors, gardons dans la mémoire de notre cœur ces paroles de St Jacques : « *A quoi cela sert-il, mes frères, que quelqu'un dise : « J'ai la foi », s'il n'a pas les œuvres ?... Si la foi n'a pas les œuvres, elle est tout à fait morte !* » (Jc 2, 14.17)

ARCHIDIOCESE

MESSES TELEVISEES
Dimanche 10 mai 2020
5ème dimanche de Pâques

* TNTV à 08h45

* POLYNESIE 1ERE à 10h45

COMMUNICATIONS SOCIALES

RADIO MARIA NO TE HAU
Enseignements diffusés du lundi au vendredi
à 01h00-10h00-16h00-21h00

Radio Maria no te Hau diffusera sur ses ondes les enseignements suivants :

Lundi 11 mai : « Totus Tuus » par Sœur Emmanuelle ;

Mardi 12 mai : « Prends soin de lui » par Jean François CALLENS ;

Mercredi 13 mai : « La vérité vous rendra libre » par Père Nicolas BUTTET ;

Jeudi 14 mai : « L'importance de Marie dans la vie du prêtre » par le cardinal Schonborn ;

Vendredi 15 mai : « Le dialogue en famille » par Sœur Claire.